

Commune de GERTWILLER

Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN

Canton d'OBENAI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025 à 20h00

Convocation du 03 décembre 2025

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne GRAFF – M. Gabriel ROSFELDER - M. Guy THOMANN - Mme Evelyne TRUTT – M. Christian GRAF - Mme Frédérique HUCHELMANN - M. Christian FREY - Mme Elisabeth MEYER-BRENNER - Mme Pascale LECOURT-HABSIGER - Mme Sabrina HORN

Absents excusés : M. Stéphane RISS (procuration à M. Rémy HUCHELMANN) - M. Hubert ROCHELLE (procuration à Mme Suzanne GRAFF)

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 09 octobre 2025 : Approuvé à l'unanimité des membres présents

1. Marché de travaux de voiries – Avenants au marché : délibération 35

Dans le cadre du marché de travaux de voiries approuvé par délibération du 18 février 2025 et à l'avancée des travaux, deux lots nécessitent un avenant au marché initial pour les lots suivants :

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 20 084,40 € TTC (soit 16 737 € HT) pour les travaux d'aménagement de l'impasse du Forst.

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 8 079,12 € TTC (soit 6 732,60 € HT) pour les travaux d'aménagement du rampant du plateau route de Strasbourg.

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 705,60 € TTC (soit 588 € HT) pour les dalles podotactiles pour marquage passage piéton au droit du rond-point rue du Forst.

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 882 € TTC (soit 735 € HT) pour la mise à disposition de pavés porphyres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire.

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux de voirie

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Vote : 13 voix POUR

2. Décisions Modificatives : délibération 36

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire

ACCEPTE d'inscrire au budget de la Commune les écritures suivantes :

Ecritures d'ordre budgétaire :

Recettes : Chapitre 041 compte 238 + 10 648,96 € (Avance forfaitaire Eiffage)
Dépenses : Chapitre 041 compte 2152 + 10 648,96 € (Avance forfaitaire Eiffage)

Recettes : Chapitre 041 compte 238 + 55 929,72 € (Avance forfaitaire Denni Legoll)
Dépenses : Chapitre 041 compte 2152 + 55 929,72 € (Avance forfaitaire Denni Legoll)

Régularisation écritures d'ordre budgétaire : Rénovation et optimisation de l'éclairage public

Recettes : Chapitre 041 compte 238 + 9 461,38 € (Avance forfaitaire Eiffage)
Dépenses : Chapitre 041 compte 2151 + 9 461,38 € (Avance forfaitaire Eiffage)

Ecritures Comptable :

Opération 138 Compte 2152 : - 130 000 €
Opération 201 Compte 2152 : + 130 000 €

Dépenses : Compte 165 : + 200 €

Recettes : Compte 165 : + 200 €

Chapitre 65 Article 657351 : + 2 300 €

Recette Article 74836 : + 2 300 €

Vote : 13 voix POUR

3. Divers

Le Conseil de fabrique de la paroisse catholique de Barr remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de la Kirneck.

M. le Maire fait la lecture des courriers de demande de subvention de l'association Hansel et Gretel ainsi que la demande de partenariat pour un projet humanitaire. Ces deux points seront inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h30

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 15 décembre 2025

Le Maire :


Rémy HUCHELMANN